



Autolib' Métropole

14 rue de la Banque
75002 Paris

Tél : 01 80 18 92 00
www.autolibmetropole.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 27 février 2014

Le vingt-sept février deux mille quatorze, à 10h, le Comité syndical, dûment convoqué le 12 février 2014, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville de Paris, 5 rue Lobau 75004 Paris, sous la présidence de Monsieur Julien BARGETON.

Étaient présents :

M. Julien BARGETON (Paris), M. William LANZ (Asnières-sur-Seine), Mme Christine BRUNEAU (Boulogne-Billancourt, GPSO), M. Samuel BESNARD (Cachan), M. Jean-Paul MARTINERIE (Châtenay-Malabry), M. Abdelkader BENTAHAR (Clichy-sous-Bois), M. Serge LAGAUCHE (Créteil), M. Jean-Luc MILLARD (Drancy), M. Jean-Marie CLAVERIE (Enghien-les-Bains), Mme Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes), Mme Anne-Marie DELMAS (Le Blanc-Mesnil) ; M. Philippe BRILLAUD (Le Chesnay), Mme Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret), M. Alain BERGOT (Maisons-Alfort), M. Pierre AVRIL (Malakoff, Sud de Seine), M. Hervé LEPOURIEL (Montfermeil), M. Bruno CHANUT (Nanterre), M. Bernard GIRAULT (Noisy-le-Sec), M. Patrick LEROY (Rungis), M. Hervé SOULIE (Saint-Cloud), Mme Françoise FOUGEROLE (Saint-Mandé), M. Patrice PATTEE (Sceaux), M. Jacques DUBY (Sèvres), M. Jean-Louis TESTUD (Suresnes), M. Bernard ROCHE (Vanves), M. Alain BORTOLAMEOLI (Villeneuve-la-Garenne), M. Jean-Claude LEROUX (Yerres).

Avaient donné procuration :

M. Pierre MANSAT (Paris) à M. BARGETON, M. Bernard ACCART (Courbevoie) à Mme GAILLABAUD, M. Pascal PERRIN (Rueil-Malmaison) à M. TESTUD, M. Jacques GODARD (Le Bourget) à M. MILLARD, M. Jean-Marie BALLE (Puteaux) à Mme BRUNEAU, M. Jean-Paul GAUDIN (Ville d'Avray) à M. DUBY, Mme Odile FOURNIER (Aubervilliers) à M. BESNARD, M. Jean-Paul BOULET (Châtillon) à M. BERGOT, Mme Anne Christine JAUFFRET (Bois-Colombes) à M. LANZ, M. Gérard MAHE (Fontenay-aux-Roses) à M. AVRIL.

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique HACHÉ-AGUILAR, Directrice d'Autolib' Métropole, M. Sédik CHEKIR, responsable financier.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h. Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire. Madame Françoise FOUGEROLES a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

I - Approbation des comptes rendus des deux précédentes séances du Comité syndical

Les comptes rendus des réunions du Comité syndical du 19 décembre 2013 et 7 janvier 2014 n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

2 - Administration générale

2.1 Admission de nouveaux membres - (*délibérations*) : 2014 004 (Bourg-la-Reine)
2014 005 (Nogent-sur-Marne)
2014 006 (Verrières-le-Buisson)

Compte tenu de la demande des villes de Bourg-la-Reine, Nogent-sur-Marne et Verrières-le-Buisson qui ont délibéré respectivement le 5 février, le 20 janvier et le 27 janvier 2014 pour adhérer à Autolib' Métropole ;

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, l'admission des trois communes et fixe la contribution obligatoire à 750 euros par station et par Ville.

Le Président précise que ces adhésions représentent 13 stations supplémentaires (7 pour Nogent-sur-Marne, 3 pour Bourg-la-Reine et 3 pour Verrières le Buisson).

M. Jean-Jacques PASTERNAK (Nogent-sur-Marne) et M. Jean-Paul MORDEFROID (Verrières-le-Buisson) remercient le Comité syndical. M. Jean-Jacques PASTERNAK précise que la ville réalisera 3 stations en 2014 sur un total de 7 à réaliser.

Mme Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes), souhaite une mise à jour, à date, de la carte des villes adhérentes. La Directrice informe les membres que la carte sera consultable dans leur espace membre sur le site autolibmetropole.fr.

3 – Santé et action sociale

3.1 – Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) - *(délibération 2014 007)*

Le Syndicat souhaite mettre en place pour l'année 2014, une Action Sociale en faveur du personnel, titulaire et non titulaire sur emploi permanent et dont le contrat est supérieur ou égal à 1 an, en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2014.

le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS et autorise le Président à signer la convention d'adhésion ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

3.2 - Adhésion à la convention de participation pour les risques Santé et Prévoyance - (délibération 2014 008)

Compte tenu du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, qui autorise les employeurs territoriaux à verser leur participation pour les garanties relatives à la santé et ou la prévoyance, soit dans le cadre de contrats et règlements qui ont été labellisés, soit dans le cadre d'une convention de participation. Considérant que cette participation constitue une aide à la personne, et qu'elle s'adresse à tous les agents, et que la convention de participation pour la protection sociale complémentaire, conclue par le CIG de la Petite Couronne permet aux collectivités de s'appuyer sur son expertise et sur sa capacité de mutualisation.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'accorder une participation financière pour le risque santé à : 95% (catégorie C); 90% (catégorie B) ; 85% (catégorie A) et pour le risque prévoyance à 85 euros au maximum ; Autorise le Président à régler au CIG les frais de gestion et à signer les conventions et tout acte en découlant.

4 - Finances

Au préalable, le Président indique aux membres qu'il a souhaité faire voter le budget avant le renouvellement des instances.

4.1 - Approbation du compte de gestion 2013 - (*délibération 2014 009*)

Après avoir constaté que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;

Le Comité syndical, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 (1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013) par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2013.

4.2 - Approbation du compte administratif 2013 - (*délibération 2014 010*)

Mme Véronique HACHÉ AGUILAR, Directrice, présente et commente le Powerpoint réalisé.

Section Fonctionnement en euros :

- Recettes :	4 852 034,00
- Dépenses :	5 395 470,76

Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice 2013 : - 543 436,76

Soit un report global de d'excédent de fonctionnement + 951 702,61 euros dont 1 495 139,37 euros de report d'excédent de l'exercice 2012.

Section Investissement en euros :

- Recettes :	3 399 290,42
- Dépenses :	10 705 400,63

Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2013 : - 7 306 110,21

Soit un report global de d'excédent d'investissement de + 12 981 232,98 euros dont 20 287 343,19 euros de report d'excédent de l'exercice 2012.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2013 : + 13 932 935,59

Jean-Louis TESTUD (Suresnes) indique qu'il subsiste toujours un désaccord avec Autolib' Métropole quant au choix des stations financées par l'emprunt contracté par Autolib' Métropole.

Véronique HACHE AGUILAR explique que pour certaines collectivités une partie des stations est parfois financée par le syndicat via son emprunt et l'autre partie par la ville. Autolib' Métropole a choisi de flécher les premières stations réalisées comme financées par l'emprunt afin de percevoir la redevance due par la Société Autolib' et ainsi rembourser l'emprunt.

Julien BARGETON, Président quitte l'assemblée et cède la Présidence à M. Pierre AVRIL.

Après avoir pris connaissance du document retraçant pour l'exercice 2013, les opérations de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ; Après avoir constaté l'identité des résultats avec ceux du compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable public ;

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2013

4.3 - Décision d'affectation du résultat de l'exercice 2013 - (délibération 2014 011)

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2013,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013, 951 702,61 euros au budget primitif de l'exercice 2014, en totalité à la section de fonctionnement-recettes (compte 002 solde d'excédent reporté) ; De reporter l'excédent d'investissement de l'exercice 2013, 12 981 232,98 euros au budget primitif de l'exercice 2014, en totalité à la section d'investissement-recettes (compte 001 solde d'excédent reporté).

4.4 - Approbation du budget primitif 2014 - (délibération 2014 012)

Après avoir pris connaissance de la répartition du budget aussi bien en fonctionnement qu'en investissement définit comme suit, et compte tenu des aléas relatifs au déploiement des stations,

Le budget primitif de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2014 :

- Dépenses : 7 003 092,61 euros
- Recettes : 7 003 092,61 euros

Le budget primitif d'investissement du Syndicat pour l'exercice 2014 comme suit :

- Dépenses : 19 789 434,77 euros
- Recettes : 25 985 409,90 euros

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2014 ; Autorise le Président à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget ; Dit que la contribution de fonctionnement des membres telle que prévue à l'article 15 des statuts est fixée à 1 500 euros par station ou équivalent-station pour les collectivités adhérant à Autolib' Métropole après le 1^{er} mars 2014.

4.5 - Autorisation pour le Président de renégocier l'emprunt et de placer des fonds - (délibération 2014 013)

Le Président, rappelle à l'assemblée que par délibération 2011-008 du 26 mai 2011, le Comité syndical a autorisé la Présidente Mme LEPETIT à signer un contrat de prêt pour le financement des subventions d'investissement prévues par le contrat de délégation de service public.

Dans ce cadre, le syndicat a conclu, le 31 mai 2011, un emprunt de 18 millions d'euros auprès de la Société Générale. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe (4,3650%) et à décaissement échelonné, amortissable sur 10 ans (2022).

Conformément aux dispositions contractuelles, plusieurs tirages ont été effectués en 2012 et le 28 août 2012, le solde de l'emprunt a été entièrement libéré pour un montant total de 18 millions d'euros.

La libération contractuelle de l'emprunt a eu pour effet de doter le Syndicat Mixte de fonds dont l'usage s'est trouvé décalé et étalé dans le temps.

Interrogée en mars 2013 quant au coût d'un remboursement anticipé de 5 millions d'euros, la Société Générale a précisé qu'il était de 815 324 euros à la date du 19 avril 2013.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une renégociation avec la Société Générale, non seulement sur un éventuel remboursement anticipé, mais également sur le taux de l'emprunt, supérieur aux taux actuellement en vigueur pour ce type de prêt.

En cas de non aboutissement de cette démarche, dont les résultats demeurent incertains, il est proposé de placer les 6 millions d'euros provenant de l'emprunt pour l'instant inemployé.

Après analyse des rendements, risques et conditions de fiscalisation, les comptes à terme présentent les critères les plus intéressants.

Les taux des comptes à terme, fixés au début de chaque mois par l'Agence France Trésor sont garantis pour la durée du contrat. Au moment de la souscription, la collectivité ou l'établissement connaît donc de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance. Malheureusement les taux de rendement sont actuellement très faibles.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, lui donne délégation, en matière de placement de fonds ; Autorise le Président à placer les fonds inemployés de l'emprunt précité, à hauteur d'un montant maximum de 6 millions d'euros, en comptes à terme rémunérés auprès de l'Etat et à signer tout contrat relatif à cette démarche, pour une durée maximale de 1 an ; Autorise le Président à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et à procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

5 - Points divers

Le Président apporte aux membres les informations suivantes :

- Lancement du concours Customoi jusqu'au 23 avril 2014 qui consiste à habiller des stations et des véhicules.
- Mise en ligne sur le site d'Autolib' Métropole pour la première fois de données de géolocalisation en Open data.
- Mise en service de 500 voitures supplémentaires d'ici juin 2014.
- Présentation du véhicule utilitaire. Véhicule à deux places, qui permettra de transporter des objets encombrants et volumineux. Mise en place de ce service entre mars et avril 2014 pour une phase test de 6 mois.

Jean-Luc Millard (Drancy) : « Le nom retenu « Utilib' » confirme qu'il est important de reconnaître ces véhicules mais il ne faut pas changer de nom ».

Samuel BESNARD (Cachan) : « Il est intéressant que la société Autolib' propose des évolutions mais cela doit rester dans le cadre de la Délégation de Service Public ».

Bernard ROCHE (Vanves) : « Comment la société Autolib' va-t-elle gérer la question du nettoyage et de l'entretien de ces véhicules ? »

Jean-Jacques PASTERNAK (Nogent-sur-Marne) : « Quel est aujourd'hui le taux d'indisponibilité des véhicules et comment se fait la régulation ? »

Véronique HACHE AGUILAR indique que le taux d'indisponibilité était de 17 % avant l'ouverture du centre de maintenance et qu'il est maintenant de 12 %.

Elle précise que la régulation est réalisée par les ambassadeurs et également dans le cadre des actions de régulation incitées, appelées PIM.

Jacques DUBY (Sèvres) : « Il y a une mauvaise définition de la cible des véhicules utilitaires qui ne s'adressent pas aux artisans et indépendants disposant déjà de leur propre véhicule utilitaire.

Patrice PATTEE (Sceaux) : « Si ce service est expérimental et limité dans le temps, il faut essayer ».

Bruno CHANUT (Nanterre) : « A l'origine la volonté de l'appel d'offre était d'avoir une voiture de 4 places et l'utilib' n'a que 2 places. Connaît-on le nombre de passagers par locations ?

Véronique HACHE AGUILAR indique qu'une enquête CSA est en cours.

Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes) : « Quel sera le montant des subventions pour la réalisation des bornes tiers ».

Le Président indique que l'objectif est la gratuité pour les villes.

Il est ensuite remis à chaque membre le rapport d'activité et des fiches par communes.

Jean-Louis TESTUD (Suresnes) : « Il y aurait des discussions entre la ville de Paris et la société Autolib' pour que les Autolib' puissent circuler dans les couloirs de bus ».

Le Président indique que c'est dans le programme de campagne d'Anne HIDALGO mais pour une période déterminée en concertation avec les taxis, la RATP et la police.

Jean-Paul MORDEFROID (Verrières le Buisson) indique que les stations des communes autour de Verrières le Buisson sont toutes vides.

Le Président explique que les 500 véhicules supplémentaires et le centre de maintenance pourraient régler ces problèmes.

Pierre AVRIL (Malakoff) : se félicite de la réalisation de ce nouveau service. Reste à régler les problèmes de régulation et de propreté.

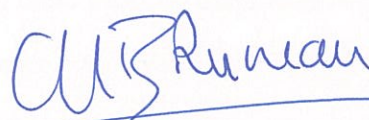
Jean-Paul MARTINERIE (Chatenay-Malabry) souligne également le problème des stations vides.

Jean-Jacques PASTERNAK (Nogent-sur-Marne) : « Avez-vous un retour d'expérience de la part d'autres villes qui ont un service de voitures électriques en libre service (Lyon et Bordeaux)? ».

Véronique HACHE AGUILAR indique qu'Autolib' est une première en France et dans le monde, et qu'il est difficile de comparer avec les villes de Lyon et Bordeaux étant donné que ces dernières ont opté pour des conventions d'occupation de voirie et non une DSP comme Autolib'. Elle précise également que le nombre de stations et de voitures n'est pas comparable (10 fois moins de stations et de voitures).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h45.

La 1^{ère} Vice-Présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Christine Bruneau', written over a horizontal line.

Christine BRUNEAU